

# LES ORDURES MENAGERES



Papiers et cartons gras et souillés,  
papiers spéciaux (calque, carbone,  
papier cadeau ou sulfurisé)



Films et sacs plastique,  
gobelets, couverts  
en plastique



Vaisselle, faïence,  
porcelaine (en petite  
quantité sinon je les porte  
à la déchèterie)



Couches-culottes et articles  
d'hygiène souillés



ampoules à filaments  
(uniquement)



**« Je jette mes déchets  
dans mon bac à ordures  
ménagères, bien fermés  
dans des sacs poubelle »**



Mes déchets alimentaires doivent être déposés dans le composteur, sinon dans le bac vert. Les déchets verts doivent également être placés dans le composteur, ou apportés en déchèterie.





Papiers, journaux, magazines,  
cartons, briques alimentaires...



Bouteilles et flacons  
en plastique...



Boîtes  
et emballages  
métalliques...



Emballages  
en plastique rigide  
(pots, barquettes,  
blisters...)



Le VERRE se dépose  
dans les colonnes,  
à proximité de votre  
domicile



**EN VRAC  
DANS LE BAC  
JAUNE OU LE P.A.V.**

\*\*\*\*

**NE PAS  
IMBRIQUER LES  
DÉCHETS**

+ d'informations :  
[www.sba63.fr](http://www.sba63.fr)  
04 73 647 444  
[conseilusager@sba63.fr](mailto:conseilusager@sba63.fr)